

Delémont, le 24 janvier 2020

PROCES - VERBAL

de la 4^e Assemblée générale ordinaire de l'AFCI-JU, qui s'est tenue mardi 21 janvier 2020, à l'auditoire AV 33 de la division commerciale du CEJEF, à Delémont.

Sont présents :

Comité de l'AFCI-JU :

- M. Vincent Bédât, président
- M. Pierre-Alain Berret
- M. François Biedermann
- M. Vincent Joliat
- M. Jonathan Chevrolet
- Mme Catherine Monnerat
- M. Loïc Stalder
- Mme Marlyse Fuhrer

Commission de formation :

- M. Vincent Chételat, président
- Mme Caroline Balmer (cheffe-experte)
- M. Raphaël Ciochi
- M. Gabriel Willemin
- Nadia Freiburghaus
- Mme Noémie Milan

Vérificateur des comptes :

- Fiduciaire Henz & Schaffner Sàrl, M. Claude-Alain Henz

Entreprises formatrices :

- British American Tobacco Switzerland SA, Mme Nathalie Bürgi
- SEC c/o Fondation MEDHOP, M. Vincent Joliat
- Commune Le Noirmont, Mme Laetitia Jeanbourquin
- République et Canton du Jura, Mme Catherine Monnerat
- Municipalité de Porrentruy, Mme Coralie Crelier
- Chambre de commerce et d'industrie du Jura, M. Pierre-Alain Berret
- BKW Energie SA, Mme Nadia Freiburghaus
- FER CIAB, M. Vincent Bédât
- Fiduciaire Henz & Schaffner Sàrl, M. Claude-Alain Henz
- Commune de Cornol, M. Gilles Villard

34 entreprises formatrices se sont excusées.

Procès-verbal :

- Mme Noémie Milan

Pour le procès-verbal, le langage épïcène est adopté.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture et salutations
 2. Procès-verbal de la 3^e Assemblée générale ordinaire du 2 avril 2019
 3. Rapport d'activité
 4. Rapport du président de la Commission de formation
 5. Election du Comité et de l'organe de contrôle
 6. Comptes 2018 – 2019
 7. Rapport de l'organe de contrôle
 8. Fixation des cotisations
 9. Budget 2020 – 2021
 10. Salon de la formation professionnelle
 11. Divers et propositions individuelles
-

1. Ouverture et salutations

M. Vincent Bédard, président, ouvre la 4^e Assemblée générale ordinaire de l'AFCI-JU et souhaite la bienvenue à tous les participants. Il adresse également un salut particulier à Mme Noémie Milan, collaboratrice à la Chambre de commerce, qui a remplacé Chloé Petignat. Elle assume une partie des tâches du secrétariat.

La liste de présence a été signée à l'accueil, simultanément avec la distribution des cartes de votes aux ayants droit. L'Assemblée élit Mme Coralie Crelier en qualité de scrutatrice.

L'Assemblée accepte de délibérer sur la base de l'ordre du jour qui lui a été adressé le 18 décembre 2019 avec la convocation.

2. Procès-verbal de la 3^e Assemblée générale ordinaire du 2 avril 2019

Ce procès-verbal est disponible sur le site de l'AFCI-JU. Il est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Rapport d'activité

Durant l'année écoulée, le Comité de l'AFCI-JU a traité les affaires courantes et s'est plus particulièrement attelé aux quelques dossiers suivants :

Financement des CI et relations avec la CIFIC-CH : Les entreprises formatrices ont été informées que depuis l'année dernière, le secrétariat devait leur facturer, et rétrocéder à la CIFIC-CH, au titre de blended learning, de gestion et de mise à jour de la plateforme Konvink, deux jours de cours supplémentaires à CHF 200.-- sur deux ans pour les apprentis et un jour supplémentaire à CHF 200.--, pour les stagiaires. De ce montant, il s'agit de déduire CHF 40.-- de subvention par jour de cours. Pour les stagiaires, ce montant pouvait doubler à l'avenir.

La CIFIC-CH, par courriel du 8 juillet 2019, a informé les commissions cantonales que cette décision entrerait en vigueur dès la rentrée scolaire 2019 et que les formateurs des stagiaires devaient dorénavant payer CHF 320.-- pour le blended learning. Le Comité s'est insurgé contre cette décision et a signifié à la CIFIC-CH qu'il ne facturerait pas CHF 160.-- supplémentaires aux formateurs en

justifiant sa position par le fait que l'information était trop tardive et que toutes les entreprises formatrices avaient déjà établi leur budget pour l'année en cours. La CIFIC-CH a accepté sans commentaire cette réclamation. Les entreprises formatrices ont gagné une année, car elles n'y échapperont en principe pas l'année prochaine. Il semblerait en effet que la question du financement des CI fasse des remous au niveau des associations romandes, dont les commissions de formation se réuniront le 23 janvier pour notamment traiter la question du financement des cours interentreprises.

Organisation des Cours interentreprises : Le secrétariat de la Commission de formation est de plus en plus confronté à des problèmes de discipline, retards, absences annoncées ou non aux cours, demandes de déplacement souvent injustifiées du jour de cours, ce qui occasionne une surcharge de travail considérable et des coûts supplémentaires pour l'association. Les sanctions sous forme d'amendes prévues par le règlement des CI n'étant que peu dissuasives, le Comité a défini une procédure qui sera prochainement communiquée aux personnes en formation ainsi qu'aux formateurs en entreprises. Elle est la suivante :

- Lors de la communication des dates des CI, un délai sera fixé pour toute demande d'absence ou de report de cours interentreprises.
- Toute annonce d'absence ou demande de report devra être faite par le formateur en entreprise, avec indication du motif.
- Toute absence et demande de report de date formulée après la date limite sera facturée à hauteur de CHF 200.--/jour.
- Par ailleurs, un rapport établi par l'animateur du cours interentreprises, comprenant des indications sur la discipline, les retards, absences, réalisation des tâches et devoirs, respect des délais sera envoyé à l'issue des cours.

Préoccupations du Comité : Le Comité constate depuis quelque temps une diminution du nombre d'apprentis, des difficultés pour les entreprises formatrices à trouver des apprentis et une augmentation du nombre de résiliations de contrats. D'autres cantons ont fait le même constat. Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture du canton de Vaud a établi un rapport à ce sujet avec un dispositif de mesures de soutien pour améliorer la situation. La Commission de formation a été mandatée par le Comité pour étudier ces documents et tenter de ressortir les éléments qui pourraient être utilisés dans notre canton.

Le Gouvernement jurassien, par le Ministre de la formation, de la culture et des sports, sera également sensibilisé à ces inquiétudes et sera invité à mettre tout en œuvre pour valoriser la formation duale.

Remerciements : Le président termine son rapport en remerciant les entreprises formatrices, notamment les 70 qui sont membres de notre Association, les membres du Comité, ceux de la Commission de formation pour leur bonne collaboration, ainsi que toutes les personnes engagées dans l'Association.

4. Rapport du Président de la Commission de formation

En sa qualité de président de la Commission de formation, Vincent Chételat présente le bilan des activités depuis la précédente Assemblée.

Parmi les nombreux thèmes traités, l'introduction de la plateforme KONVINK dans les cours interentreprises a nécessité un engagement particulièrement important. Ce nouvel outil permet aux personnes en formation de continuer à développer leurs compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Konvink est également le premier pas vers l'introduction de l'ordonnance 2022 dont le but est de préparer les personnes en formation aux défis du futur.

A côté des séances de la Commission, un travail important a été réalisé par des petits groupes de travail, afin de mettre à jour les programmes des cours interentreprises et les supports. Vincent Chételat remercie Marlyse Fuhrer et Anne-Sophie Erard pour leur précieuse collaboration dans ce domaine.

Un bilan de la session des examens de fin d'apprentissage 2019 a également été présenté par les cheffes expertes lors d'une séance de la Commission de formation. Ils se sont très bien déroulés.

La Commission s'est occupée de la mise sur pied des cours pour les formatrices et formateurs en entreprise avec la participation de 103 personnes.

Vincent Chételat signale encore que 57 stagiaires de la volée 2019 – 2020 ont participé aux différents cours interentreprises, de même que 208 apprentis pour les trois années de formation.

Le Président remercie également les membres de la Commission pour leur travail, les membres du Comité pour leur confiance et les collaborateurs de la Chambre de commerce pour leur précieux travail.

5. Election du Comité et de l'Organe de contrôle

5.1 Comité

L'article 18, al. 4 des statuts stipule que les membres du Comité sont élus par l'Assemblée générale pour une période de 5 ans. L'Assemblée constitutive s'étant déroulée en 2015, une élection complète du Comité doit se faire.

L'Assemblée élit à l'unanimité et par acclamations :

- Vincent Bédard, FER-Arcju, président
- François Biedermann, AJECA-JU, vice-président
- Pierre-Alain Berret, CCIJ
- Jonathan Chevolet, RCJU
- Vincent Joliat, Sec Jura
- Catherine Monnerat, RCJU
- Loïc Stalder, division commerciale du CEJEF

5.2 Organe de contrôle

L'Assemblée élit la Fiduciaire Henz & Schaffner Sàrl, Courfaivre, en qualité d'Organe de contrôle pour un contrôle restreint pour la deuxième année consécutive.

6. Comptes 2018 – 2019

Mme Marlyse Fuhrer présente les comptes de l'exercice 2018 – 2019.

a) Comptes « Administration »

Le total des produits de l'Association se monte à **CHF 18'460.--**. Il est constitué pour l'essentiel des produits des cotisations pour CHF 15'800.--, auxquels s'ajoutent des produits divers liés à la formation des formateurs pour CHF 2'660.--.

Les charges de personnel se montent à **CHF 4'045.85**. Les autres charges se montent à **CHF 6'764.95**. Elles sont constituées de frais de secrétariat, Comité et Assemblée générale pour CHF 2'695.25, de frais comptables pour CHF 1'444.50, des prix aux meilleurs apprenti et stagiaire pour CHF 200.--, de frais de port, téléphones et matériel de bureau pour CHF 2'425.20.

Le compte d'exploitation de l'exercice 2018 – 2019 boucle avec un **bénéfice net de CHF 7'649.20**.

b) Comptes « Cours interentreprises »

Le total des produits des Cours interentreprises se monte à **CHF 162'580.--**. Il est constitué de la vente de matériel d'enseignement (DFP) pour CHF 11'320.--, des produits des subventions cantonales et fédérales pour CHF 36'480.--, de la participation des maîtres d'apprentissage pour l'organisation des CI pour CHF 105'180.--, et pour la plate-forme Konvink pour 9'600.--.

Les charges de personnel se montent à **CHF 81'261.70**. Quant aux autres charges, elles se montent à **CHF 91'641.45**. Elles sont constituées de frais liés au matériel d'enseignement pour CHF 14'823.40, de subventions pour le blended learning pour CHF 7'600.--, de contribution pour la plate-forme Konvink pour CHF 9'878.40, et d'autres charges d'exploitation, telles que frais de secrétariat, contribution à la CIFIC-CH, frais liés à l'organisation des CI, formation des formateurs, location des infrastructures, frais de séances et de représentation, matériel de bureau et frais bancaires, pour CHF 59'339.65.

Le compte d'exploitation de l'exercice 2018 – 2019 boucle avec une **perte nette de CHF 10'323.15**.

Quant au bilan arrêté au 31 juillet 2019, il présente à l'actif :

Des actifs circulants constitués :

- de trésorerie à hauteur de CHF 113'329.70
- de débiteurs pour CHF 1'058.--
- d'un stock de matériel d'enseignement pour CHF 440.-- (DFP)
- et des actifs de régularisation à hauteur de 5'600.-- (ce montant représente les DFP remis aux élèves de l'Ecole de commerce, et qui sont facturés dès qu'ils débutent leur stage en entreprise)

Soit un total des actifs de CHF 120'427.70

Au passif, nous enregistrons

Des capitaux étrangers à court terme pour un montant total de CHF 31'361.45, constitués

- de fonds étrangers (créanciers) de CHF 29'661.45 (animateurs CI et factures CCIJ pour la gestion du secrétariat réglés depuis lors)
- de passifs de régularisation pour CHF 1'700.-- (provision pour frais comptables, réglée depuis lors)

Des capitaux étrangers à long terme pour un montant total de CHF 88'636.15, constitués :

- d'une provision pour diminution future de la finance des cours pour CHF 30'000.--
- d'une provision pour perte d'exploitation pour CHF 27'272.95
- d'une provision pour développements futurs de CHF 31'363.20

Des fonds propres pour un montant de CHF 430.10

Soit un total des passifs de CHF 120'427.70

Le capital au 1er août 2018 était de **CHF 3'104.05**. Avec le bénéfice net du compte « Administration » de l'Association de CHF 7'649.20 et la perte nette du compte « Cours interentreprises » de CHF 10'323.15, **le capital au 31 juillet 2019 se monte à CHF 430.10**. Quant à la perte globale, elle se monte à CHF 2'673.95.

7. Rapport de l'Organe de contrôle

Les comptes ont été vérifiés par M. Claude-Alain Henz, Fiduciaire Henz & Schaffner Sàrl, à Courfaivre. M. Henz indique que conformément aux statuts, un contrôle restreint a été effectué. Les comptes sont conformes. Il remercie l'AFCl-JU pour le mandat qui lui a été confié.

8. Fixation des cotisations

Le Comité propose le maintien de la cotisation annuelle, à savoir : CHF 100.--/année + CHF 100.--/année et par personne en formation dès la 2^e personne en formation.

Soit : 0 et 1 personne en formation : CHF 100.--/année
 2 personnes en formation : CHF 200.--/année
 etc.

En contrepartie, les membres ont droit à :

- prix du cours à CHF 120.--/jour contre CHF 180.--/jour pour les non-membres (montant revu chaque année)
- la gratuité des cours destinés aux formateurs (payant pour les non-membres)
- une invitation à l'Assemblée générale
- le droit de vote : 1 voix jusqu'à 4 PEF + 1 voix supplémentaire par tranche de 5 PEF

9. Budget 2020 – 2021

Mme Marlyse Fuhrer présente le budget de l'exercice 2020 – 2021.

a) Comptes « Administration »

Le total des produits prévisibles se monte à CHF 18'000.--. Il est constitué des produits des cotisations pour CHF 16'000.-- et des finances d'inscription aux cours des formateurs des entreprises non membres pour CHF 2'000.--.

Les charges de personnels se montent à CHF 5'700.--. Quant aux autres charges, elles se montent à CHF 7'200.--. Elles sont constituées de frais de secrétariat, Comité et Assemblée générale pour CHF 3'000.--, de frais comptables pour CHF 1'500.--, des prix aux meilleurs apprenti et stagiaire pour CHF 200.--, de frais de port, téléphone et matériel de bureau pour CHF 2'500.--.

Le compte de résultat pour l'exercice 2020 – 2021 laisse donc apparaître un bénéfice de CHF 5'100.--.

b) Comptes des « Cours interentreprises »

Le total des produits prévisibles se monte à CHF 178'200.--. Il est constitué des produits de la vente de matériel d'enseignement (DFP) pour CHF 8'800.--, des subventions cantonales et fédérales pour CHF 39'200.--, de la participation des maîtres d'apprentissage pour l'organisation des CI pour CHF 95'000.--, et pour la plate-forme Konvink pour 35'200.--.

Les charges de personnel se montent à CHF 79'020.--. Quant aux autres charges, elles se montent à CHF 115'000.--. Elles sont constituées de frais liés au matériel d'enseignement pour CHF 10'600.--, de subventions pour le blended learning pour CHF 8'800.--, de contribution pour la plate-forme Konvink pour CHF 35'200.--, et d'autres charges d'exploitation, telles que frais de secrétariat, contribution à la CIFIC-CH, frais liés à l'organisation des CI, formation des formateurs, location des infrastructures, frais de séances et de représentation, matériel de bureau et frais bancaires, pour CHF 60'400.--.

Le compte d'exploitation de l'exercice 2020 – 2021 boucle avec une perte nette de CHF 15'820.--.

Le budget 2020-2021 est accepté à l'unanimité.

10. Salon de la formation professionnelle

Conformément à la décision prise lors de la dernière Assemblée, l'AFCI-JU participera activement au prochain salon de la formation professionnelle qui se déroulera du 1^{er} au 5 avril 2020, à Delémont. Un groupe de travail, chapeauté par l'Ecole de commerce, s'attelle à son organisation. Maude Thiébaud, Marlyse Fuhrer et Vincent Chételat ont accepté d'intégrer ce groupe de travail.

Loïc Stalder, directeur de la division commerciale du CEJEF, présente le concept mis en place par l'Ecole de commerce. Deux stands seront disponibles pour les gestionnaires de commerce de détails, les employés de commerce et l'ESIG afin de permettre une présentation des métiers plus large. Il indique qu'une présence sur le stand d'apprentis en cours de formation et de formateurs en entreprises, ainsi que de l'AFCI-JU est vivement souhaitée.

Une conférence de presse sera organisée le 6 mars 2020 à 9h30 et la partie officielle du Salon est fixée au 1^{er} avril 2020 à 17h30.

Loïc Stalder profite de la tribune pour informer les membres qu'un 1^{er} speed dating est organisé le 27 février 2020 à Porrentruy pour les entreprises en recherche d'apprentis pour la rentrée scolaire 2020. Les inscriptions se font par courriel auprès de M. Gabriel Willemin.

11. Divers et propositions individuelles

La parole n'est pas demandée sous ce point de l'ordre du jour.

M. Vincent Bédât remercie chacun de sa présence et invite les participants à un apéritif dans le restaurant scolaire.

AFCI-JU


Noémie Milan

Début : 17h05

Fin : 18h00